



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit international

Question au Gouvernement n° 775

Texte de la question

OTAGES LIBÉRÉS AU CAMEROUN

M. le président. La parole est à M. André Schneider, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. André Schneider. Madame la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme, après douze jours et douze nuits d'angoisse pour leurs familles, les dix marins de la société Bourbon pris en otage depuis le 31 octobre au large de la presqu'île de Bakassi, au Cameroun, ont recouvré hier la liberté. Nos sept compatriotes et un ressortissant tunisien, qui figuraient parmi les otages, ont regagné Paris ce matin et retrouvé leurs proches.

Vous qui les avez accueillis à Roissy, vous avez pu lire sur leurs visages leur soulagement et leur bonheur. La représentation nationale ne peut que se féliciter de cette libération et saluer l'action des plus hautes autorités de l'État français.

Une fois encore, la diplomatie française a agi avec efficacité et discrétion, en lien étroit et constant avec les autorités camerounaises. Elle a permis que cette prise d'otages connaisse un dénouement heureux. La France peut être fière de son action diplomatique.

Par ailleurs, en tant que président du groupe d'amitié France-République du Cameroun à l'Assemblée nationale, je suis extrêmement heureux de voir que la confiance et les relations étroites nées entre la France et le Cameroun ont contribué au succès de cette opération.

Néanmoins cette nouvelle prise d'otages vient s'ajouter à une liste d'actes de piraterie déjà bien trop longue. Nous avons encore en mémoire l'assaut subi par les marins du *Ponant*, ce navire breton pris en otage au large de la Somalie en avril dernier, ou encore l'attaque de deux ressortissants français à bord du *Carré d'As* en septembre dans le golfe d'Aden.

La piraterie maritime est un fléau contre lequel la France doit se mobiliser. Avec l'ensemble de la communauté internationale, nous devons montrer notre détermination à éradiquer ce vandalisme matériel et humain, cette barbarie d'un autre temps.

Madame la secrétaire d'État, quelles mesures la France compte-t-elle prendre pour éviter que ne se reproduisent de tels actes de piraterie ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme.

Mme Rama Yade, *secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme*. Monsieur le député, après douze jours d'inquiétude, nos sept compatriotes et un ressortissant tunisien, employés de la société Bourbon, sont rentrés ce matin du Cameroun après avoir été libérés.

J'étais à l'aéroport de Roissy pour les accueillir avec leurs familles. Leur libération est un soulagement pour nous tous, et d'abord pour leurs familles, notamment les femmes qui ont retrouvé ce matin leur mari, leur fils en bonne santé. C'est aussi, vous l'avez souligné monsieur le député, un signe de l'efficacité de notre appareil diplomatique et de sa capacité à se mobiliser pour nos concitoyens lorsqu'ils sont en danger.

Nous sommes restés en liaison constante avec la société Bourbon, avec les familles que j'ai reçues personnellement, surtout après les rumeurs qui ont circulé sur le sort d'un des otages. L'objectif était alors de les réconforter et de leur rappeler l'engagement sans faille du Quai-d'Orsay pour une sortie de crise favorable.

Vous avez raison de souligner la coopération sans faille entre la France et le Cameroun qui ont travaillé très

étroitement tout au long de cette crise. À cet égard, je tiens à exprimer devant vous toute la gratitude du Gouvernement français aux autorités camerounaises, en particulier au président Biya, dont l'engagement a été déterminant. Je salue également les autorités nigérianes qui nous ont beaucoup aidés et avec lesquelles nous avons été en contact permanent depuis le début de la prise d'otages.

Nous n'oublions pas, par ailleurs, le sort d'autres otages, en Afghanistan ou en Somalie, et nous agissons aussi pour eux.

Si tout cela n'est plus qu'un mauvais souvenir pour les salariés de Bourbon, nous ne devons pas relâcher notre action en matière de piraterie. Que ce soit dans le golfe de Guinée, dans les eaux somaliennes ou dans le golfe d'Aden, la France doit continuer à se mobiliser. Dans la zone frontalière de Bakassi, nous poursuivons la coopération entre le Cameroun et le Nigeria dans le cadre de la commission mixte Cameroun-Nigeria.

M. Bernard Deflesselles et M. François Goulard. Très bien !

Mme Rama Yade, *secrétaire d'État*. Enfin, je vous rappelle que, à l'initiative de notre pays, plusieurs résolutions des Nations unies ont été adoptées contre la piraterie. Hier encore, une décision très importante a été prise par l'Union européenne : l'opération Atalante, première opération navale de la politique européenne de sécurité et de défense. Celle-ci permettra de mobiliser les moyens de l'Union européenne contre la piraterie dans le golfe d'Aden. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.*)

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 775

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 novembre 2008